

AmaIgAMEs

Bulletin de liaison
N°9 juin 2002

Les nouveaux Chantiers De la FNAME



*Dans ce numéro, préparation de
l'Assemblée Générale
Du 2 octobre 2002*

Dans ce numéro :

Infos diverses	1
Bureau National Du 4 mai	2
Actualité et activités de la FNAME	11
Forum	15
Vie des Associations	18
Notes de lecture	21
Organigramme	22
Bulletin d'adhésion	23



Fédération Nationale des Associations de Maîtres E

INFOS DIVERSES INFOS DIVERSES INFOS DIVERSES

Les nouveaux textes AIS sont parus, datés du 30 avril 2002, dans le BO du 9 mai 2002. Ils sont également disponibles sur le site de la FNAME.

Un groupe de travail s'est constitué, à partir d'associations adhérentes à la FNAME, pour participer à un travail de recherche afin d'élaborer un outil de communication entre le maître « E » et le maître de la classe, en collaboration avec JJ Guillarmé. Deux journées de travail se sont déroulées pour le moment. La prochaine est prévue le 18 septembre 2002.

Dans le prochain bulletin :

(qui sortira après le Bureau National du 14 septembre 2002)

- Compte-rendu du Bureau National du 14 septembre 2002
- Compte-rendu du CA du 1er octobre et de l'AG du 2 octobre 2002
- Présentation d'associations
- Activité des commissions
- Notes de lecture?
- Forum
- Vie d'associations

Le bulletin de liaison permet les échanges entre associations et la diffusion d'informations. Sa richesse dépend de la participation de toutes les associations adhérentes.

N'hésitez pas à nous envoyer votre contribution, des idées pour de nouvelles rubriques ou autre, avant fin septembre 2002, sous fichier. (Alain Gaufreteau Les Avenages 79100 Mauzé-Thouarsais)

a.gaufreteau@wanadoo.fr

I. CR du Bureau National du 4 mai 02

1. Fonctionnement interne du BN:

Débat autour de différentes propositions visant à améliorer , optimiser le fonctionnement interne du BN et réduire les dysfonctionnements observés:

- convocation à chaque BN pour autorisation d'absence si nécessaire...
- circulation des informations: délais de lecture/réponse mais accusé de réception de toute info entre membres...
- prise de notes et CR: 2 secrétaires de séance + rappel des délibérations et répartition des tâches en fin de réunion...
- site FNAME: toute diffusion doit avoir l'accord du BN ...
- prévoir date et lieu + proposition d'ordre du jour du prochain BN à la fin de la réunion...

2. “Actualités”:

a) relations extérieures:

Compte - tenu des échéances électorales, nous sommes tous dans l'attente de..., nous restons en contact avec nos partenaires associatifs et syndicaux.

Réponse au courrier conjoint AFPS/FNAREN/FNAME de: FO, du SNUipp et du SGEN.

b) comptabilité:

Solde disponible au 4 mai 2002: 4685,53 euros

- dont 740,73 euros de “forfait déplacement”...
- sans compter des frais de fonctionnement et de déplacement à ce BN...

c) adhésions:

- 24 associations adhérentes à ce jour + les contacts individuels...
- Relance pour les anciennes assoc. adhérentes en 2000/01: AME 17, 28, 45, 78 et AMS 87 dont on est sans nouvelles depuis l'AG de Paris.
- ARAS 44 (Association des Réseaux Spécialisés) adhérentes à la FNAREN et pas à notre fédé: prendre contact.
- Proposition d'élaboration d'un guide “Adhérer à la la FNAME” pour répondre aux nombreuses interrogations d'association sur la fédé et son fonctionnement , faciliter le travail de secrétariat et éviter les dysfonctionnements (différentes formulaires d'adhésion par exemple...).

d) Colloque du CNEFEI:

Après annulation suite au drame de Nanterre qui a endeuillé les personnels du centre, une redéfinition

plus claire et précise de notre collaboration pour octobre prochain (objectifs, contenus, formes...) sera proposée au CA (cf. ordre du jour de l'AG et motions).

OBS.:

1. Les intervenants ne paient pas mais les auditeurs libres doivent s'inscrire et obtenir une autorisation d'absence de leur IEN.
2. Les modalités pratiques (inscription, participation...) vous seront communiquées via la liste de diffusion CAfname .

e) Les commissions:

- texte de présentation: enjeux et objectifs des commissions...
- faire le point sur les différentes contributions et solliciter les responsables des commissions pour une petite synthèse (même partielle) des travaux en cours à présenter dans le bulletin N°9 (coordonnées des responsables, thèmes abordés, questionnaires éventuels...)...
- re-solliciter les associations adhérentes pour appel à contribution..

f) Bulletin de liaison "Amalgames"n°9:

- diffusion fin mai/début juin...
- possible création d'une rubrique "forum" avec des articles libres (qui n'engagent que leurs auteurs) mais qui "interpellent au niveau du vécu" et attendent des réactions (cf. texte de François Wetter)...
- important: CR du BN du 4/5 et **différentes motions** pour la prochaine AG...
- **Appel à contribution:** la FNAME souhaite réaliser un listing de conférenciers (coordonnées, thème, contenu...) suite aux nombreuses demandes qui nous sont faites... Merci de votre collaboration!

g) "Revue FNAME":

- solliciter les associations adhérentes pour demander à "leurs conférenciers" un article libre "dit "coup de coeur" sur le maître E pour la première revue éditée par les EAP. Suite à une conférence organisée par une AME, il est plus facile de solliciter l'intervenant de "vive - voix" et d'explicitier notre attente plutôt que le faire par courrier qui implique un travail long de recherche de coordonnées , de rédaction... etc...
- refaire le point en CA sur le contenu "recherche/action" de la revue (CR d'un travail spécifique sur un thème choisi, avec garantie d'apport/référent théorique): nous attendons des AME 37 et 45 recontactées l'avancement de leurs travaux prévus d'être présentés dans la revue!

h) Groupe de travail sous la collaboration de JJ Guillarmé:

- une première réunion est prévue le 15 mai. Un CR sera présenté aux adhérents dès la finalisation du projet, en vue d'une expérimentation sur le "terrain"...
- des candidatures sont encore souhaitées pour élargir le groupe de travail, constitué à ce jour de 9 personnes. Un groupe de 12 serait plus productif et plus représentatif de la FNAME...

i) Prochain BN le 14 septembre 02:

- ordre du jour largement centré sur la préparation de l'AG et du CA: synthèse et mise au point des motions soumises au vote à l'AG...

j) Préparation du CA et de l'AG:

- choix d'un lieu et d'une date: les difficultés rencontrées...
- les raisons qui motivent le changement de date et l'organisation des CA et AG sur deux jours consécutifs malgré les contraintes matérielles que cela impose...
- organisation et répartition des tâches...

II. Conseil d'Administration du 1/10/02 Assemblée générale du 2/10/02

1. Observations préalables:

- Pour faciliter et coordonner notre fonctionnement sur l'année scolaire et permettre aux associations de prendre pleinement en compte les délibérations de ces instances, puis pour prendre le temps nécessaire aux échanges et à la réflexion et enfin pour des raisons financières évidentes, le BN a souhaité expérimenter le CA et l'AG sur deux journées complètes et consécutives:

CA le mardi 1er octobre 02 de 9h30 à 18h00
AG le mercredi 2 octobre 02 de 9h30 à 17h00

- Le lieu reste encore à déterminer puisque la salle de la MGEN risque fort cette année d'être payante, nous poursuivons nos recherches et contacts...

- Il se posera, peut-être le problème de l'autorisation d'absence et de l'hébergement du mardi soir pour les membres du CA (un représentant seulement par association adhérente):

- . une **convocation statutaire** avec entête FNAME sera envoyée début septembre à chaque représentant pour joindre comme justificatif à la demande d'autorisation d'absence...
- . un état des hébergements possibles sera fait dès réception du coupon-réponse sur la participation ou non du représentant d'une association adhérente...

- Un ordre du jour précis vous sera communiqué avec les convocations à l'AG et au CA.

- L'AG est ouverte à tous, plusieurs représentants si souhaités par association adhérente mais rappel d'un vote par mandats et possible participation de "contacts individuels" mais avec voix consultative.

- **Il est important que les motions puissent être discutées en réunion dans chaque association.** Toutes les propositions aux différentes motions ou questions diverses devront être rédigée pour réception au plus tard le 23 septembre par courrier électronique à l'adresse suivante : a.gaufreteau@wanadoo.fr, pour pouvoir figurer à l'ordre du jour et être soumises au vote. Sauf "actualité brûlante" aucune proposition ne sera recevable après cette date (ne pouvant être étudiée par le BN et retransmise pour consultation).

- Les **déplacements** seront pris en charge par la FNAME sur la base du "**forfait déplacements**". A titre d'exemple, l'an dernier le montant du remboursement a représenté presque 70% des frais engagés par chaque association. Les frais d'hébergements éventuels des membres du CA et les repas devront être pris en charge par les personnes ou les associations si elles le souhaitent

- L'AG sera organisée en deux parties:

- . statutaire avec les différents rapports (moral, financier, d'orientation), le vote des motions, l'

élection d'un nouveau BN...etc...

. travail en groupes ou commissions, plus axé sur la réflexion et les échanges...

2 Les motions:

A/ "Modification des statuts":

Pour une cohérence entre les actions, le fonctionnement de la FNAME et les statuts qui datent de la création de la fédération, il est nécessaire de modifier certains articles qui posent problème. Vous pouvez proposer d'autres modifications possibles ou amender celles faites par le BN. Le vote définitif et décisionnaire sera effectué lors de l'AG. De telles modifications sont obligatoirement transmises à la Préfecture ce qui implique des frais fiscaux de déclaration.

Art.1: clarification sur la notion de membres honoraires et "contacts individuels"...

La Fédération Nationale des Associations de Maîtres E dont la composition est définie à l'article 3 des statuts ne peut reconnaître que les associations dont les statuts ont été agréés par le Conseil d'Administration. Toute association qui poursuit les mêmes buts que la F.N.A.M.E. peut demander cet agrément. La priorité sera donnée aux associations composées de membres actifs et assimilés.

Les associations composées de membres actifs et de membres associés définis ci-dessous seront admises conformément au règlement intérieur en vigueur, mais nécessitent d'une majorité de membres actifs. Les membres honoraires ont voix consultative.

Membres associés :

- enseignants spécialisés en structure classe : Perf, C.L.I.S/
- faisant fonction : non spécialisé sur poste spécialisé
- enseignants d'établissements privés sous contrat..
- éducateurs spécialisés, orthophonistes, universitaires...
- membres honoraires (retraités, conseillers pédagogiques...)

Membres actifs:

- enseignants C.A.P.S.A.I.S. option E., C.A.E.I. D.I. ou R.P.P. sur poste E...

Deviendrait :

La Fédération Nationale des Associations de Maîtres E dont la composition est définie à l'article 3 des statuts ne peut reconnaître que les associations dont les statuts ont été agréés par le Conseil d'Administration. Toute association qui poursuit les mêmes buts que la F.N.A.M.E. peut demander cet agrément. La priorité sera donnée aux associations composées de membres actifs et assimilés.

Les associations composées de membres actifs et de membres associés définis ci-dessous seront admises conformément au règlement intérieur en vigueur, mais nécessitent d'une majorité de membres actifs. **Les membres honoraires et les contacts individuels ont voix consultative.**

Membres actifs :

- enseignants C.A.P.S.A.I.S. option E., C.A.E.I. D.I. ou R.P.P. sur poste E...

Membres associés :

- enseignants spécialisés en structure classe : Perf, C.L.I.S
- faisant fonction : non spécialisé sur poste spécialisé
- en cours de formation

Membres honoraires :

- retraités, conseillers pédagogiques, psychologues, rééducateurs...
- enseignants d'établissements privés sous contrat...
- éducateurs spécialisés, orthophonistes, universitaires...

Contacts individuels :

- Toute personne non adhérente à une association affiliée à la FNAME.

Art.3 bis: « Sont admis en tant que membres associés sans voix délibérative, les correspondants départementaux à jour de leur cotisation.

Les personnes effectuant un don financier à la FNAME acquièrent le statut de bienfaiteurs sans voix délibérative.

Membres associés et membres bienfaiteurs bénéficient de l'accès aux informations réservés aux adhérents. »

annulation de celui-ci (voté mais non déclaré en préfecture). Non conforme aux statuts d'une fédération qui ne peut faire adhérer des membres individuels mais seulement des associations.

Art.6: vote par mandats: ajouter que les associations doivent fournir la liste des adhérents.

Lors de l'A.G., les procédures de vote se font par mandats.

La répartition se fait selon les modalités suivantes :

- 1 à 14 adhérents : 1 mandat
- 15 à 30 adhérents : 2 mandats
- 31 à 45 adhérents : 3 mandats
- 46 à 60 adhérents : 4 mandats
- 61 et plus : 6 mandats

deviendrait:

Art 6 : Lors de l'A.G., les associations départementales doivent communiquer la liste de leurs adhérents pour l'attribution de mandats.

Les procédures de vote se font par mandats.

La répartition se fait selon les modalités suivantes :

- 1 à 14 adhérents : 1 mandat
- 15 à 30 adhérents : 2 mandats
- 31 à 45 adhérents : 3 mandats
- 46 à 60 adhérents : 4 mandats
- 61 adhérents et plus : 6 mandats

Art.7 : La F.N.A.M.E. tient un congrès, si possible une fois par an. Dans ce Congrès sont étudiées une ou plusieurs questions particulières liées à la vocation de la F.N.A.M.E. .

Le C.A. fixe l'ordre du jour et le règlement du Congrès et arrête la liste des invitations à adresser aux personnalités et aux regroupements extérieurs.

Les membres de l'A.G. de la F.N.A.M.E. sont membres de droit du congrès.

deviendrait :

Art 7: La F.N.A.M.E. peut tenir un congrès, si possible une fois par an. Dans ce Congrès sont étudiées une ou plusieurs questions particulières liées à la vocation de la F.N.A.M.E. .

Le C.A. fixe l'ordre du jour et le règlement du Congrès et arrête la liste des invitations à adresser aux personnalités et aux regroupements extérieurs.

Les membres du CA. de la F.N.A.M.E. sont membres de droit du congrès.

Autres articles?

- faire des propositions de modifications si elles vous semblent pertinentes. Merci d'expliciter vos choix et de notifier clairement celles-ci.

B/ “Modification du Règlement intérieur”:

Il est souhaité un complément aux articles n° 20 et n°28.

Le règlement intérieur détermine le fonctionnement interne sans avoir à modifier les statuts (ce qui implique une déclaration à la préfecture).

Art.n° 20

"Le C.A. délibère sur les questions qui lui sont soumises par le Bureau. Si une association désire soumettre une question au C.A., elle doit en saisir le Président au moins un mois à l'avance."

deviendrait :

"Le C.A. délibère sur les questions qui lui sont soumises par le Bureau. Si une association désire soumettre une question au C.A., elle doit en saisir le Président au moins un mois à l'avance. En retour, celui-ci doit demander au secrétaire d'en informer les membres du CA sans délai."

Art n° 28

Article n° 28 *"Le Président assure la régularité du fonctionnement de la F.N.A.M.E., conformément aux statuts. Il signe tous les actes, arrêtés et délibérations ainsi que les lettres engageant la F.N.A.M.E.. Il préside les réunions statutaires."*

deviendrait :

"Le Président assure la régularité du fonctionnement de la F.N.A.M.E., conformément aux statuts. Il signe tous les actes, arrêtés et délibérations ainsi que les lettres engageant la F.N.A.M.E. Aucun document écrit engageant l'association ne pourra être envoyé sans consultation du BN. Il préside les réunions statutaires."

Autres articles?

- faire des propositions qui vous semblent pertinentes pour un meilleur fonctionnement qui seront étudiées par le BN et retransmises aux associations adhérentes. Merci d'expliciter vos modifications et libeller clairement vos nouveaux articles.

C/ “ Dénomination signifiante des maîtres E”:

Dans un souci de lisibilité de notre fonction au sein de l'Education Nationale et en direction des différents partenaires et publics, les maîtres spécialisés chargés de l'aide à dominante pédagogique souhaitent une dénomination plus signifiante que “maîtres E” (cf. “rééducateurs” pour les maîtres G) et proposent :

- **proposition 1:** le titre de “Psychopédagogue”...

- **proposition 2:** le titre d’ “Orthopédagogue”...

- **proposition 3:** le titre de “Maître spécialisé”...

- **autres propositions?**

Faites nous part de vos propositions , de vos suggestions, de vos remarques!

D/ “ Frais de déplacement”:

Suite au texte de Fabrice PERCEVAULT déjà proposé au CA FNAME, base de réflexion, préciser vos amendements ou les modifications éventuelles souhaitées.

Proposition de motin FNAME “frais de déplacement”.

Lors de l'AG du 21/11/01 à Paris, l'AME37 a sollicité l'appui et le relais de notre fédération nationale pour diffuser “un mouvement de protestation et d'actions” sur le problème récurrent des frais de déplacement. Elle a souhaité recevoir une réponse claire et affirmée de la FNAME, qui précise sa position et les actions qu'elle peut conduire.

Prévu à l'ordre du jour du dernier CA mais n'ayant pu faire l'objet d'un débat, je vous soumetts une proposition de motion pour amendement puis approbation et qui servira de base de propositions pour une prochaine rencontre avec nos partenaires associatifs et syndicaux, dans la recherche d'une proposition acceptable pour tout personnel dans l'obligation d'utiliser leur propre véhicule pour mener à bien leur mission.

Observations préalables:

L'indemnisation est un droit! Il est précisé dans le décret n° 2000-928 du 22/09/00 modifiant le décret n° 90-437 du 28/05/90.

Il stipule que *“l'agent appelé à se déplacer pour les besoins de service hors de sa résidence administrative peut prétendre à des frais de transport...et de repas dans les conditions prévues à l'article IV...sur justification de l'effectivité de la dépense...”*.

Le décret ne comporte aucun caractère limitatif mais plutôt technique. Ainsi les modifications de libellé d'ordre de mission effectuées par certains IA en ajoutant *“dans la limite des crédits ci-dessous indiqués...”* sont illégales et ne visent qu'à bloquer les recours au Tribunal Administratif.

Elles placent les personnels dans une double contrainte insupportable: assurer leur mission sans être remboursés intégralement de leurs frais ou de ne pouvoir pleinement les assumer pour ne pas être lésés financièrement! De plus elles induisent en conséquence plusieurs questions: doit-on ou non arrêter les déplacements dès que les crédits alloués sont dépassés? Quelles missions nouvelles nous incombent ensuite si nous arrêtons les déplacements? Est-on couvert civilement et pénalement en cas d'accident au delà des crédits? ...etc...

Dernière précision sur l'attribution des indemnités: les crédits affectés à ces indemnités sont intégrés aux crédits globalisés de fonctionnement au niveau académique. Une répartition de l'enveloppe se fait entre les départements et les niveaux d'enseignement. Au sein des départements, de nouvelles répartitions par l'IA ont lieu entre les circonscriptions et les différents types de poste selon des règles locales rarement transparentes...d'où de grandes variations, suivant les départements, dans la prise en charge des frais de déplacement!

La FNAME “renvendique”:

- Le remboursement intégral de tous les frais engagés par tout personnel dans l'obligation d'utiliser son véhicule dans l'exercice normal de ses missions.

- La suppression du système de l'enveloppe globale et la création d'une ligne budgétaire

spécifique, du type ISSR (Indemnité de Sujétion Spéciale de Remplacement) pour couvrir les frais réels engagés.

La FNAME s'engage:

- à interpellier au niveau national ses partenaires associatifs (AFPS, FNAREN, FCPE, PEEP...etc...) et solliciter des instances syndicales une position claire et des actions nationales si possible unitaires.
- à relayer au niveau de la fédération les actions engagées dans les départements, en diffusant largement l'information et en aidant à l'harmonisation d'actions si nécessaire.
- à soulever, lors d'une audience au Ministère, cette réalité inacceptable qui conduit maîtres formateurs, conseillers pédagogiques, enseignants spécialisés des RASED, secrétaires de commissions de l'éducation spécialisée, médecins et infirmières scolaires... etc... à assumer leur(s) mission(s) sans être remboursés intégralement de leurs frais.

Fabrice PERCEVAULT

E/ " Financement et Budget prévisionnel":

Un financement en fonction d'un projet de fonctionnement et non un projet en fonction des moyens éventuels...

Financement et budget prévisionnel Un financement au service d'un projet de fonctionnement

Cette année, la Fname s'est donné les moyens de réunir ses instances au rythme de 4 rencontres pour le BN et de deux rencontre pour le CA, dont l'une suivie de l'AG.

Ce fonctionnement est indispensable pour que la Fname se développe et augmente son audience auprès des maîtres E d'une part, et des partenaires institutionnels et associatifs d'autre part.

Cela a aussi permis, par le biais du CA, de relancer des commissions de travail.

Pour affirmer et développer sa représentativité, la Fname a besoin de se doter d'un budget plus important assurant un meilleur fonctionnement collectif et des rencontres nationales plus longues.

C'est pourquoi le Bureau National vous soumet ces deux motions :

1/ Regrouper l'adhésion et le forfait déplacement en une seule cotisation de 11 Euros par adhérent permettant la réunion de 4 BN + 2 CA + 1 AG, les frais de déplacement étant pris en charge par la fédération.

2/ Même proposition avec 5 BN (un tous les deux mois) pour un meilleur suivi des dossiers : cotisation de 15 Euros par adhérent.

Ce budget prévisionnel ne pouvant, bien sûr, être réalisé qu'avec un nombre d'adhérents au moins égal à celui de cette année.

A titre d'exemple, considérons le cas d'une AME de 18 adhérents :

Cotisation 2001-2002

18 adhérents à 8 euros = 144 euros

Forfait déplacement 31 euros
Déplacement pour un CA à la charge de l'AME
entre 0 et 130 euros

Au total, 175 à 305 euros pour l'AME

Cotisation 2002-2003

Proposition 1 : 18 adhérents à 11 euros = 198 euros

Proposition 2 : 18 adhérents à 15 euros = 270 euros

F/ “ formation”:

élaboration d'un texte de positionnement FNAME sur : proposition à venir sur CA FNAME:

- la formation initiale (en alternance, en cours d'exercice...)...
- la formation continue...
- la réorganisation des CAPSAIS...

NB: base de travail pour un possible texte commun à l'AFPS, FNAREN et FNAME.

G/ Questions diverses:

Rappel: toute question pour être soumise à l'ordre du jour devra être notifiée au BN avant le 27/09/02.

3. modalités pratiques / à l'AG:

- L'ensemble des motions présentées devra faire l'objet d'un débat au sein de chaque AME pour amendement, modification ou autre proposition à soumettre à l'AG.
- Le représentant d'une AME sera mandaté pour exprimer les choix et orientations de ses adhérents sur les différentes propositions lors de l'AG.
- Pour toute proposition nouvelle, amendement ou modification des motions, faites parvenir au secrétariat un texte qui explicite les raisons qui motivent tel ou tel choix et qui précise clairement l'intitulé de la motion. Ce document devra être signé de son Président.
- Dans le cas d'une impossibilité pour une AME d'être présente à l'AG, celle-ci pourra faire part de ses votes par courrier postal au secrétariat . Document signé de son Président pour valider les décisions prises par son AME (préciser le nombre d'adhérents pour le vote par mandats).
Possibilité aussi de se faire représenter par le représentant d'une autre AME qui sera en possession du “pouvoir” joint à la convocation statutaire à l'AG (il s'agit d'un pouvoir d'association à association).

Actualité et Activités de la F.N.A.M.E



Les commissions de la FNAME,

Mise en place après l'AG d'octobre 99, les commissions ont plusieurs objectifs:

- *de recueillir puis de faire la synthèse d'articles, observations, CR ... émanant des associations départementales adhérentes, sur un sujet donné ou d'actualité: réflexions qui fondent notre identité professionnelle et permettent un positionnement clair et une reconnaissance de la FNAME en direction de nos partenaires associatifs et syndicaux et face aux instances institutionnelles.*
- *d'être un espace privilégié d'échanges sur nos pratiques spécialisées, qui puisse prendre en compte le plus possible la diversité et donc la richesse de nos fonctionnements, pour aider à l'élaboration d'une meilleure compréhension et définition de notre spécificité.*
- *d'élaborer, à plus long terme, une base de données, de ressources (référénts théoriques et pratiques) pour nos adhérents.*

NB: La brochure "spécificité du maître E " illustre parfaitement les finalités de telles commissions!

Tout sujet, thème... peut faire l'objet d'un travail en commission après accord du CA de la fédération mais il faut bien préciser cependant les difficultés rencontrées pour mieux les dépasser et améliorer le fonctionnement des commissions:

- *contribution souvent insuffisante des adhérents (AME ou individuel)...*
- *circulation complexe des informations ...*
- *long de travail de synthèse et de rédaction (souvent de points de vue divergents quand ce n'est pas contradictoires...)...*

*Ceci implique un **engagement** et une **participation active** des responsables de chaque commissions et des associations adhérentes.*

Chaque coordonnateur de commission rend régulièrement compte au CA ou BN de la fédération des travaux en cours. La FNAME reste le garant de toute publication.

Commission "maître E en classe" aux maîtres E

Nous vous proposons quelques pistes de réflexions sur le travail du maître E en classe.

Ces réflexions proviennent des AME 79 et 86. Elles nous serviront de point de départ pour:

- 1- élaborer un questionnaire à destination des AME départementales(prévu pour septembre)
- 2- collecter vos compte-rendus d'interventions en classe (réussies ou non).

Quelques réflexions:

Points positifs:

- Suivi continu: investissement plus fort de l'enseignant pour aider les élèves en difficultés.
- Suivi ponctuel:
 - suivi dans la classe en fin d'aide pour faire le lien.
 - prévention (avec une structure atelier)
 - observation

Points négatifs:

- Mise en oeuvre, organisation.
- Difficulté de reconnaissance du référent.
- Relation parasitée
- Pas de pédagogie de contour.
- Ne peut pas être imposé, il faut tenir compte de la relation enseignant de la classe et maître E.
- Rigidité par rapport aux contenus.
- Pas de différenciation des lieux.

Quelques questions:

- Si on intervient dans la classe en ateliers, peut-on garder notre spécificité?
- Comment prouver que l'aide E est plus efficace en classe qu'à l'extérieur de la classe?

AME 86 <mailto:hervier.alain@wanadoo.fr>

« **Pour une défense des formations présentielles en AIS** », tel est le titre de l'article écrit par Annie Langlois, coordonnatrice de la formation au CAPSAIS à l'IUFM de Basse –Normandie dans le numéro 17 de la *Nouvelle revue de l'AIS* édité par le CNEFEI. Comme le souligne l'auteur, elle défend « à contre courant de la plupart des réflexions actuelles, l'efficacité d'un modèle de formation fondé sur la séparation des temps de pratiques en responsabilité et des temps de formation. » "Pour Annie Langlois, **une véritable formation implique un double travail** : un travail sur l'objet (s'approprier des savoirs) et un travail sur le Sujet ; se former c'est se transformer et cette altération nécessite du temps et une prise de distance. Ainsi, « *c'est dans cet espace- temps de la marge que les stagiaires peuvent vivre alors en sécurité (les institutions de formation jouant un rôle de contenant) ce lent travail de construction d'une nouvelle professionnalité.* »

Cette prise de position plutôt rare actuellement mérite d'être connue, il me semble d'ailleurs important que la FNAME s'engage plus en avant dans une réflexion concernant la formation initiale des enseignants spécialisés. En effet, la circulaire du 11 juillet 2001 mettait en place une nouvelle modalité de formation : la formation en cours d'exercice. Sous couvert d'encourager des enseignants à s'engager dans une formation spécialisée, le ministère proposait alors un modèle économique qui permet, selon Annie Langlois, « *avec le même nombre de remplaçants, de former des enseignants en nombre supérieur, (et certainement là il y avait urgence).* **L'auteur voit dans cette nouvelle modalité en relation avec le développement des remédiations cognitives le risque de « réduire l'enseignant spécialisé à un spécialiste de ces remédiations », que deviendraient alors le Sujet-Enfant, le Sujet –Enseignant ?**

La circulaire du 13 février 2002 précise les différentes modalités de recrutement des futurs enseignants spécialisés en rappelant **que les formations classiques ou en alternance restent le socle de la proposition et de formation, complétées le cas échéant par une formation à distance avec le CNEFEI.** Mais elle rappelle que la formation en cours d'exercice est proposée aux enseignants nommés à titre provisoire sur un poste D, E, F.

La commission formation qui existait devrait pouvoir revivre au sein de la FNAME : **il serait intéressant d'essayer d'analyser les effets des nouvelles formations sur les collègues,** selon la formation suivie : qu'en pensent-ils, comment vivent-ils la formation ? Y-a-il au sein des AME des collègues qui ont été formés selon les « nouvelles modalités » ? Nous avons besoin de collègues qui témoignent, qui écrivent sur ce sujet. La position de l'AME 49 pour la défense de la formation présentielle est à faire connaître.

Les vacances arrivent, le temps de lire, d'écrire ...aussi!

Maryline Coffre

Forum



Après lectures du dernier bulletin ce notre fédé, voici les quelques remarques que cela m'inspire ...

1/ Commentaires persos généraux

Tout d'abord : c'est avec beaucoup de plaisir et de satisfaction que j'ai parcouru ces 23 pages ! Le contenu est dense et représentatif du dynamisme de la fédé = bravo à toutes les personnes qui œuvrent assidûment à la vie e notre fédé !

J'ai pris du plaisir à relire ou découvrir beaucoup d'infos dans une mise en page maîtrisée (merci à Alain Gaufreteau).

Il manque peut-être quelques passages plus humoristiques sous formes d'illustrations et surtout quelques photos : les personnes du bureau, du CA en réunion, des maîtres E en exercice, les partenaires cités comme Guillarmé, etc ... (Alain a-t-il un appareil photo numérique ? ? ?)

Et surtout un contenu plus consistant des associations ! A ce propos, je suggère de proposer à chaque assoce locale de fournir à la fédé une présentation de son assoce « mise à jour » : historique, composition actuelle avec ses particularités, son planning de réunions et leur contenu, ses travaux actuels et passés, ses réflexions et demandes par rapport à la fédé et aux autres assocés, etc Je pense aux présentations très intéressantes du N°1 d'AMALGAME.

Il conviendrait peut-être d'aider chacun à la rédaction de cette présentation par « une grille modèle » ? AMALGAME pourrait ainsi publier deux à trois présentations d'assocés par numéro.

2/ Commentaires persos sur articles

- comptes-rendus du Bureau national et du CA: clairs et explicites = TB
- Remarques et propositions de la FNAME sur le projet de textes AIS et circulaire interministérielle sur les « Troubles spécifiques du langage » : dense, précis, pertinent : beau travail de synthèse et réelle avancée qualitative par rapport aux premières critiques de la FANAME exposées dans AMALGAME 7 (cf : le point de vue de MAITEOR 21 dans le « Courrier des assocés »)
- Commissions : commission « Travail du maître E au cycle III » : MAITEOR 21 se penche sur la question et a prévu deux réunions extraordinaires en avril et en mai pour avancer les travaux avant cette fin d'année scolaire. Nous vous tiendrons au courant.
- Actualité et activités de la FNAME : comptes-rendus intéressants et riches appréciables par un maître E adhérent qui reconnaît l'activité dynamique de sa fédé !
- Réunion aux EAP :

d'accord sur la remarque de Guillarmé « M. Guillarmé partage notre sentiment sur le fait que notre dénomination de Maître E ne signifie rien en soi, que cela maintient une image floue de notre rôle dans l'esprit des collègues. Aussi cette question donnera lieu à plusieurs propositions : orthopédagogue (comme nos collègues canadiens), psychopédagogue, maître spécialisé, remédiateur pédagogique, médiateur de l'adaptation et l'intégration... »

présentation intéressante des tâches du maître E : « La pertinence de notre spécificité se révèle quand elle permet de rétablir la relation pédagogique, indispensable à la situation d'apprentissage, entre le maître et l'élève. Un changement d'attitude de la part de l'enfant autant que de la part du maître permet à celui-ci de retrouver sa place de pédagogue auprès de l'enfant auquel il avait attribué le statut d'élève en difficulté.

- Réunion CNEFEI : je souligne deux points particuliers « -Dans ce contexte il faut souligner la claire détermination (dont Maryse Métra pour la FNA-REN s'est faite le porte parole) de ne pas renouveler ce qui s'était fait en 2001 lors du colloque national de mai, où les représentants du ministère avaient ouvert le colloque le premier jour par Brison, et fermé le dernier jour par Courteix. Le haut patronage du ministère sera donc demandé, mais le positionnement du colloque est tout autre qu'en mai 2001.

-Les trois jours sont ordonnés de façon à faire apparaître en l'accentuant progressivement le rôle déterminant de l'école et des aides fournies par les maîtres spécialisés, en se dégageant des fausses solutions

extérieures (notamment médicales par ritaline ou autre) et en faisant apparaître que **la prévention n'est pas le dépistage mais l'aide en deçà, auprès de tous.** »

- **Rencontres AFPS / FNAREN / FNAME** : les échanges et travaux avec les deux fédérations partenaires s'intensifient et sont révélatrices du développement de notre fédé et de la qualité de sa représentativité. Les échos personnels que j'ai eus de rééducateurs appartenant au bureau de la FNAREN sont d'ailleurs encourageants !
- **Notes de lectures** : quelle chance d'avoir à la FNAME une « lectrice attirée » pour nous donner l'envie de découvrir les nouvelles productions littéraires spécialisées ! Merci à et félicitations à Maryline Coffre pour ses « p'tites notes de lecture » qui représentent un beau travail de synthèse agréable à lire et très pertinent. J'en demande encore ...

Je me permets de souligner quelques points qui m'ont particulièrement plus du praticien suisse Pierre Vanin : « *« l'appui individuel a été longtemps le mode de fonctionnement privilégié des mapis mais que ces dernières années, une pression évidente s'exerce pour l'intervention du Mapi dans la classe ».* (Cela ne nous rappelle t-il pas quelque chose d'étrangement semblable ?...) Sans refuser a priori cette aide en classe, l'auteur présente les différents intérêts pour l'enfant de travailler individuellement en dehors de sa classe dans un autre cadre, il se réfère par ailleurs à **des études qui montrent que les enfants majoritairement préfèrent l'aide en dehors de leur classe.** Pierre Vanin cite un chercheur suisse qui souligne l'importance pour les élèves en difficulté de « *vivre un moment relationnel fort* » alors que dans la classe ils existent trop souvent par la négative : ainsi, « *les fondements scientifiques et idéologiques, qui tendent à privilégier un soutien exclusivement intégré, ne doivent pas nous faire perdre de vue que les enfants en difficulté ont peut-être besoin de se retrouver occasionnellement dans une situation relationnelle privilégiée avec un maître de soutien dont l'une des fonctions importantes sera de renvoyer à l'élève une image positive* ».

Quant aux réflexions de Maryline : « • Ne serait-il pas intéressant que la FNAME prenne contact avec les collègues d'autres pays (Canada, Belgique, Suisse...) pour établir des échanges sur les différentes pratiques ? = tout à fait d'accord ! la demande existe réellement parmi les collègues de MAITEOR. Y a-t-il d'ailleurs des adhérents sur notre territoire national qui ont des contacts avec des collègues des pays francophones ou ayant exercé dans les dits pays pour nous en parler et établir les contacts ? ? un petit article dans le « Courrier des Associations » serait le bienvenu !

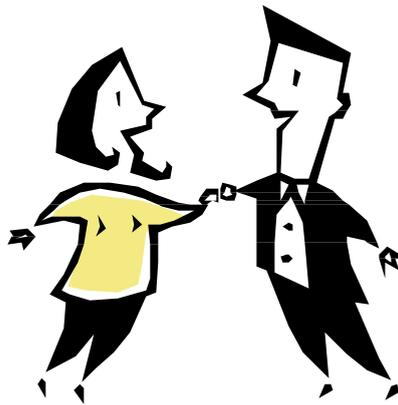
• Ne peut-on pas réfléchir à une autre conception des aides rééducative et pédagogique : la différenciation est-elle toujours pertinente et efficiente ? Ne peut-on pas envisager une formation plus solide, plus approfondie qui recouvre ces deux aides actuellement séparées ? J'ai conscience que cette réflexion va susciter cris et refus mais je pense qu'en matière d'éducation, il est nécessaire de ne pas s'arrêter à ce qui est, mais de réfléchir, de rechercher ce qui pourrait évoluer dans l'intérêt des élèves... je ne partage pas du tout ce point de vue. La différenciation des aides spécialisées me semble une particularité française intéressante et justifiée par la pratique. La collaboration avec la FNAREN devrait d'ailleurs préciser les choses. Faudrait-il plutôt « éditer u article » sur ce sujet dans un futur AMALGAME, suite à une entrevue avec des responsables de la FNAREN ? Ici, en Côte d'Or, nous avons projet de rencontrer les collègues rééducateurs de l'AREN 21 pour préparer ensemble une conférence pour l'an prochain, où nous aurons l'occasion d'exposer nos « points communs » comme « nos particularités ».

3/ Commentaires persos finaux

je quitte ma plume en souhaitant « longue vie » à AMALGAMES et en la diffusant aux collègues de MAITEOR.

Joël Petot MAITEOR 21

Vie des Associations



ACTIONS “FRAIS DE DEPLACEMENT”

A l’initiative de l’Association des Maîtres E d’Indre et Loire, une “intersyndicale unitaire” s’est constituée dès novembre 01, avec de nombreuses actions sur le problème récurrent des frais de déplacement qui place les personnels dans une double contrainte insupportable: assurer leurs missions sans être remboursés intégralement de leurs frais ou ne pas assurer intégralement leur mission pour ne pas se trouver lésés financièrement!

De plusieurs réunions préalables avec “état des lieux” (cf. tableau récapitulatif de frais), à l’arrêt des déplacements pour la période du 19/04 au 29/04/02 avec médiatisation, manifestation... en passant par des audiences à l’Inspection Académique, lettre aux députés et sénateurs, pétition de tous les enseignants au Ministre...etc...nous n’avons pas encore de réponse précise sur:

- la transparence du mode d’attribution des indemnités...
- l’augmentation du montant des crédits alloués...
- une clarification de la responsabilité(civile) de l’administration si un agent est victime d’un accident après dépassement de ses crédits (limitatifs!)...

L’IA a cependant reconnu que des collègues déposaient des recours gracieux puis au Tribunal Administratif et obtenaient gain de cause. Il a indiqué que pour son administration “*la jurisprudence était ingérable*”. Il s’est engagé à:

- transmettre au recteur nos requêtes ...
- revoir les enveloppes budgétaires...
- demander aux IEN une meilleure harmonisation (présentation identique pour tous les Rased)...

Après deux audiences, toutes les organisations signataires ont estimé qu’il n’y avait pas de réponse concrète à leurs interrogations et leurs demandes. Elles ont alors décidé, qu’en l’absence de dotation complémentaire et compte-tenu du caractère limitatif des crédits, d’appeler conformément aux décisions prises en Assemblée Générale, les personnels à arrêter leurs déplacements, tous ensemble, pour la période du 15/04 au 29/04 et de soutenir tout enseignant ne se déplaçant plus dès que le montant de ses crédits alloués est atteint. Et d’encourager à la poursuite des recours auprès du Tribunal Administratif et de leur fournir une assistance juridique.

Ce mot d’ordre unitaire s’accompagne d’une information aux médias, aux députés et sénateurs du département et à l’Administration, ainsi qu’une mobilisation de nos collègues des écoles et des parents d’enfants suivis par le Réseau d’Aides Spécialisées, sous forme d’un courrier à transmettre à l’IA sous couvert de l’IEN de circonscription.

Les organisations représentatives s’engagent à solliciter le relais de leurs instances nationales pour la création d’une “intersyndicale nationale unitaire” sur ce problème spécifique du remboursement intégral des frais de déplacement des personnels amenés à utiliser leur propre véhicule pour mener à bien leur mission de service public de l’éducation.

Vous trouverez ci-joint une copie des différents courriers ou lettres “type” qui accompagnent ce mot d’ordre. Une prochaine réunion des organisations signataires puis une nouvelle assemblée générale sont prévues dans la deuxième semaine du mouvement, pour faire le point sur la mobilisation, sur les résultats obtenus et sur de nouvelles actions à conduire, si nécessaire!

Après les dernières échéances électorales (aux résultats que l’on sait...), suite à une nou-

velle réunion du 18 mai, l'intersyndicale et la coordination des maîtres E ont adressé un dernier courrier (pour cette année scolaire) à l'IA qui précise:

- qu'aucune solution satisfaisante au problème n'a été apportée tant au niveau départemental sur la transparence dans l'attribution des enveloppes budgétaires et tant au niveau plus national pour un nouveau système de remboursement...
- la poursuite de l'action "arrêt des déplacements" et soutien de tous les collègues qui refusent de se déplacer à leurs frais dès dépassement des crédits alloués...
- la poursuite des recours devant le tribunal administratif...
- qu'ils envisagent de nouvelles actions dès la rentrée prochaine...

Un relais des instances nationales et des actions harmonisées dans chaque département semblent indispensables pour amplifier le mouvement et mobiliser un plus grand nombre et faire aboutir nos revendications, sur une base commune: abandon du système de l'enveloppe globale et remboursement intégral des frais par la création d'une ligne budgétaire spécifique. Les syndicats et associations représentatives se sont engagés à oeuvrer dans ce sens auprès de leurs représentants nationaux.

Observations et réflexions:

- Une telle décision d'arrêter de se déplacer est toujours difficile à prendre et les arguments opposés à cette action sont souvent pertinents mais de nombreux collègues perdent chaque année jusqu'à l'équivalent d'un mois de salaire au titre de frais non remboursés! La solidarité ne doit-elle pas jouer là aussi pour obtenir une réponse satisfaisante!!!
- Le recours au tribunal administratif est une action possible et déjà utilisée mais reste une démarche individuelle (même avec un soutien et aide des syndicats) et souvent parsemée de "pressions et tracasseries administratives!!!
- Les actions conjointes "arrêt des déplacements et recours" risquent de conduire à des réponses non attendues, des répercussions "perverses" puisque, par exemple, certains IEN (relayant les propos de l'IA lors de la dernière audience) ont laissé entendre une réorganisation des actions des RASED en fonction des enveloppes allouées. "Logique comptable" au mépris du fonctionnement des réseaux, de la compréhension de la notion et relation d'aide, c.a.d. au mépris des personnels spécialisés, des élèves et de leurs familles!!!

Le risque n'est-il pas de "couper la branche sur laquelle on est assis"? Mais les inégalités, les dysfonctionnements constatés, liés aux insuffisances de crédits, les manques de moyens (RASED, santé scolaire, formation des jeunes enseignants...) sont de toute façon inacceptables, les réponses dans les faits ne contredisent pas cette évidence!
A méditer...

Des courriers types sont disponibles sur le site de la FNAME.

Dans l'attente de vos réflexions et suggestions (via la FNAME).

AME 37

ENTRE DEUX ROMANS, quelques lectures....pour les vacances !

REVUES : on peut faire abonner les RASED ou les AME à ces revues.

- **La nouvelle Revue de l' AIS**, éditée par le CNEFEI : les deux derniers numéros sont consacrés

à la prévention et à l'aide aux élèves en difficulté. On peut s'abonner ou acheter au numéro : 58-60 avenue des Landes, 92150 Suresnes, 01 41 44 31 29 , site internet : www.cnefei.fr

- **La revue de l'AFPS, *Psychologie et Education*** : certains articles me semblent précieux pour éclairer nos pratiques. Service Abonnement ou numéros isolés : Mireille Martel Grangier, Mas Lambrusca, chemin de la Ribassière, 13190 Allauch.

OUVRAGES :

- **Serge BOIMARE** : *L'enfant et la peur d'apprendre*, Dunod, 1999. Comment la médiation culturelle peut être un point d'appui pour aider des enfants intelligents et curieux à se réconcilier avec le savoir scolaire ?
- **Jacques LEVINE, Jeanne MOLL** : *Je est un autre, pour un dialogue pédagogie-psychanalyse*, ESF, 2001.
- **Jean-Marie GILLIG**, *Remédiation, soutien et approfondissement à l'école*, Hachette éducation, 2001.

Maryline Coffre

Bureau National

- **Fabrice PERCEVAULT**, Président, représente la FNAME auprès des différentes instances et se charge de la communication avec l'extérieur.

Adresse : 1, route de St-Aignan 37270 Montlouis/Loire 02.47.50.75.35
fabrice.percevault@caramail.com

- **Gérard TOUPIOL**, Trésorier

Adresse : 18, rue Blanche Barchou 27000 Evreux 02.32.62.03.91
gerardtoupiol@aol.com

- **Chantal DUBON**, Secrétaire

Adresse : 1, avenue des Tilleurs 66400 Ceret 04.68.87.17.52
chantal.dubon@worldonline.fr

- **Alain GAUFRETEAU**, secrétaire adjoint, responsable publication (bulletin Amalgame, revue)

Adresse : Les Avenages 79100 Mauzé-Thouarsais 05.49.96.23.40
a.gaufreteau@wanadoo.fr

- **Maryline COFFRE**, membre, responsable de l'envoi de documents, brochures

Adresse : 2, résidence Le Bois du Roi 91940 Les Ulis 01.64.46.27.09
maruline.coffre@wanadoo.fr

- **Pascal VENIN**, membre

Adresse : 6, rue des Carmes 14000 Caen 02.31.85.52.92
pascal.venin@laposte.net

Responsables commissions

Travail du Maître « E » en classe : Pascale MICHEL et Claudie HERVIER, AME 86

Adresses : hervier.alain@wanadoo.fr

Prévention et évaluations GS/CP : Perrine FOURRIER et Françoise GAINARD, AME 72

Adresses : Perrine Fourrier 2, résidence des Ormeaux 72220 St-Gervais en Belin

Françoise Gaignard 9, rue d'Agadir 72000 Le Mans 02.43.76.09.23

pfourrier@caramail.com

Travail du Maître « E » au cycle 3 : Sylvain RAMETTE

Adresse : sylramette@net-up.com

Bulletin d'adhésion

ANNEE 2001 - 2002

Nom de l'association:

Siège social de l'association.....
.....TEL.....

Nombre d'adhérents: Nombre de Maîtres E dans le Dpt:

Adresse pour envoi de documents (si différente du siège social)

.....
.....
e-mail..... TEL.....

Président (e): nom:.....

adresse:.....

.....
e-mail..... TEL

Secrétaire: nom:.....

adresse:.....

.....
e-mail..... TEL.....

Trésorier(e): nom:.....

adresse:.....

.....
e-mail..... TEL

signature du Président:

MONTANT DE L'ADHESION

COTISATION

Son montant a été fixé à l'A.G et court jusqu'à la prochaine

8 Euros (52,48 F) / adhérents :Euros X =Euros

La cotisation par adhérent est à régler à partir de l'A.G.

La régularisation du montant de la cotisation se fera au 31-12 de l'année en cours en envoyant la liste des adhérents au trésorier.

FORFAIT-DEPLACEMENT:

10 adhérents: forfait de 16 Euros

de 11 à 20 adhérents: forfait de 31 Euros

plus de 20 adhérents: forfait de 46 Euros

à renvoyer au trésorier sous forme de 2 CHEQUES

Gérard TOUPIOL: 18, rue Blanche Barchou 27000 EVREUX (Tél 02 32 62 03 91)

E-mail: gerardtoupiol@aol.com